



MAIRIE DE LATOUR  
Le village  
31 310 LATOUR  
05.61.90.22.48  
[mairie.latour31@gmail.com](mailto:mairie.latour31@gmail.com)  
site : [mairie-latour31310.fr](http://mairie-latour31310.fr)

## Procès Verbal / Compte Rendu du Conseil municipal du 1 février 2024 à 18H

Présents : Mesdames Amiot Marie et Mener Émilie, Messieurs Cabanac Cedric, Meffert Immanuel, Thibaud Gérard.

Absents excusés : Monsieur Belviso Medhi et Monsieur Roesing Hans

Avec 5 membres présents ou représentés sur 7, le quorum est atteint.  
La séance débute à 18 h22

Emilie Mener est nommé secrétaire de la séance.

**1 : La Délibération concernant** la fongibilité des crédits : le chapitre des dépenses imprévues est supprimé dans la nouvelle nomenclature comptable.  
Cette délibération permettra de procéder à des virements de crédits de paiement, de chapitre à chapitre ( à l'exclusion des dépenses de personnel) à hauteur d'un plafond de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.  
Cette délibération est reportée car elle peut être votée au moment du budget.

**2 : Délibération concernant** l'ouverture de 25 % de crédit (du BP 2023) en investissement des chapitres concernés , afin de pouvoir payer des factures en investissement avant le vote du budget primitif.

Nous devons payer :

- **20€** à La Poste suite à une erreur de frappe sur un mandat concernant la numérotation des voies.
- **168,10 € HT** pour le béton qui servira à sceler les poteaux avec le nom des voies.
- **2338,86 € HT** Les plaques et les poteaux pour le nouvel adressage
- **1224 € HT** pour la première facture de Mr Beltran concernant les travaux de réfection des toits de l'appartement et du préau.
- **3424,33 € HT** pour le remplacement du poteau incendie N°3.

Récapitulatif avec imputations :

### Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles

Crédits inscrits en 2023 : 44 665,12 €

Quart de crédit en 2024 : **11 166,28 €**

Dépenses prévues au 2156/21 :

- Remplacement du poteau incendie n°3 : 3424,33€ HT

Dépenses prévues au 2152/21 :

- Paiement à La poste suite à une erreur de frappe sur le mandat 182 de l'exercice 2023 : 20 €
- Paiement de plaques et poteaux pour nouvel adressage : 2338,86 € HT
- Béton pour implantation des poteaux : 168,10€ HT

**Total pour le Chapitre 21 : 5 985,23 €**

Chapitre 23 – Immobilisation en cours

Crédits inscrits en 2023 : 106 906,24 €

Quart de crédit en 2024 : **26 726,56 €**

Dépenses prévues au 2131/23 :

- Frais d'études APD architecte Beltran : 1224 € HT

**Total pour le Chapitre 23 : 1224 € HT**

**La délibération est votée à l'unanimité (5 voix sur 5)**

**La séance se termine à 18h37**